



# Réserve Naturelle Régionale du marais communal du Poiré-sur-Velluire

Suivi des peuplements de lépidoptère 2023

Février 2024

Avec le concours financier :



## **1/ Contexte**

Le Marais communal du Poiré-sur-Velluire se situe sur la commune des Velluire-sur-Vendée dans le territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin. Le communal a été créé aux environs du XII<sup>e</sup> siècle lors de la conquête des terres sur la mer. La commune est devenue propriétaire des 241 ha de prairies au moment de la révolution. À cette époque, le site sert de pâturage aux troupeaux et d'usages divers aux habitants (chasse, pêche, etc...).

Il ressort de cet historique des usages qui perdurent encore, axés sur le pâturage plurispécifique et collectif. Cette vaste prairie naturelle humide n'a de plus, jamais été impactée par le travail du sol.

Ce marais accueille une grande richesse spécifique répartie sur une dizaine d'habitats communautaires ce qui lui à value son classement en Réserve naturelle régionale en 2012. Il a été identifié sur les 241 ha de la réserve : 145 espèces végétales, 182 espèces d'oiseaux, 7 espèces d'amphibiens, 4 espèces de reptiles, 38 espèces de mammifères dont 13 de chiroptères, 28 espèces d'odonates, 36 espèces de lépidoptères, 28 d'orthoptères, 19 espèces de poissons, 2 crustacés, 62 espèces d'araignées, etc... A savoir que le communal est composé à 64% de l'habitat « prairie subhalophile thermo-atlantique », habitat estimé rare au niveau européen.

La réserve est gérée par le Parc naturel régional du Marais poitevin qui assure la maîtrise d'œuvre du plan de gestion 2020-2025. Elle est financée par la commune, un programme Européen FEDER et par la Région Pays de la Loire.

Dans le cadre du Plan de gestion 2020-2025 de la Réserve naturelle régionale du marais communal du Poiré-sur-Velluire, sept suivis biologiques ont été réalisé dont le suivi des populations d'amphibiens dans les baisses du marais communal. L'objectif des différents suivis biologiques est de mesurer l'état de conservation de la réserve, son évolution et d'améliorer les connaissances.

Dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin un suivi des cortèges de lépidoptère a été réalisé en 2010, 2013 et 2016. La réserve du marais communal du Poiré-sur-Velluire était comprise dans les sites suivis. Dans le but de mesurer l'évolution du cortège de Rhopalocères et de surveiller les espèces d'intérêt présentes sur le site comme le Cuivré des marais il a été décidé de poursuivre ce protocole dans le cadre du Plan de Gestion. Il a donc été réalisé en 2021 et en 2023.

## **2/ Méthodologie**

Afin d'assurer la reproductibilité du suivi au cours du temps, la méthodologie employée cette année a été reprise de celle mise en place en 2010, 2013, 2016 et 2021. Celle-ci est décrite ci-dessous.

Le protocole retenu pour ce suivi est celui préconisé par le protocole national de Suivi Temporel des Rhopalocères de France (Manil et Henry, 2007) inspiré lui-même du protocole du réseau Réserve Naturelle de France (Demerges, 2002). Le principe est un comptage des imagos le long d'un transect fixe (Fig. 1). Les relevés ont été effectués en conditions météorologiques favorables : ciel dégagé, température supérieure à 16°C, entre 10h et 18h. Le transect prédéterminé a été parcouru à cinq reprises entre mi-avril et mi-septembre sur une largeur de 2,5 m. Pour chaque passage les données contextuelles ont été notées (température, vent, ensoleillement, heure, ...).

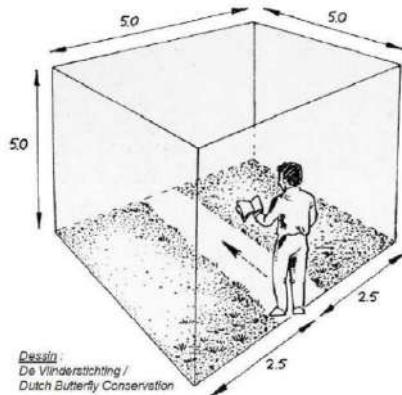


Figure 1 - Technique et périmètre de comptage visuel (Demerges, 2002)

Il a été dénombré de part et d'autre de cette ligne les papillons observés en consignant, par espèce, la quantité, les comportements observés et éventuellement les plantes nourricières ou hôtes utilisées. L'ensemble des espèces ont été prises en compte afin de mesurer l'évolution du cortège, même si une attention particulière a été portée sur les espèces patrimoniales et/ou indicatrices des milieux humides prioritaires à l'échelle du Marais poitevin (notamment en notant les plantes nourricières utilisées).

La carte suivante localise le transect au sein du communal.



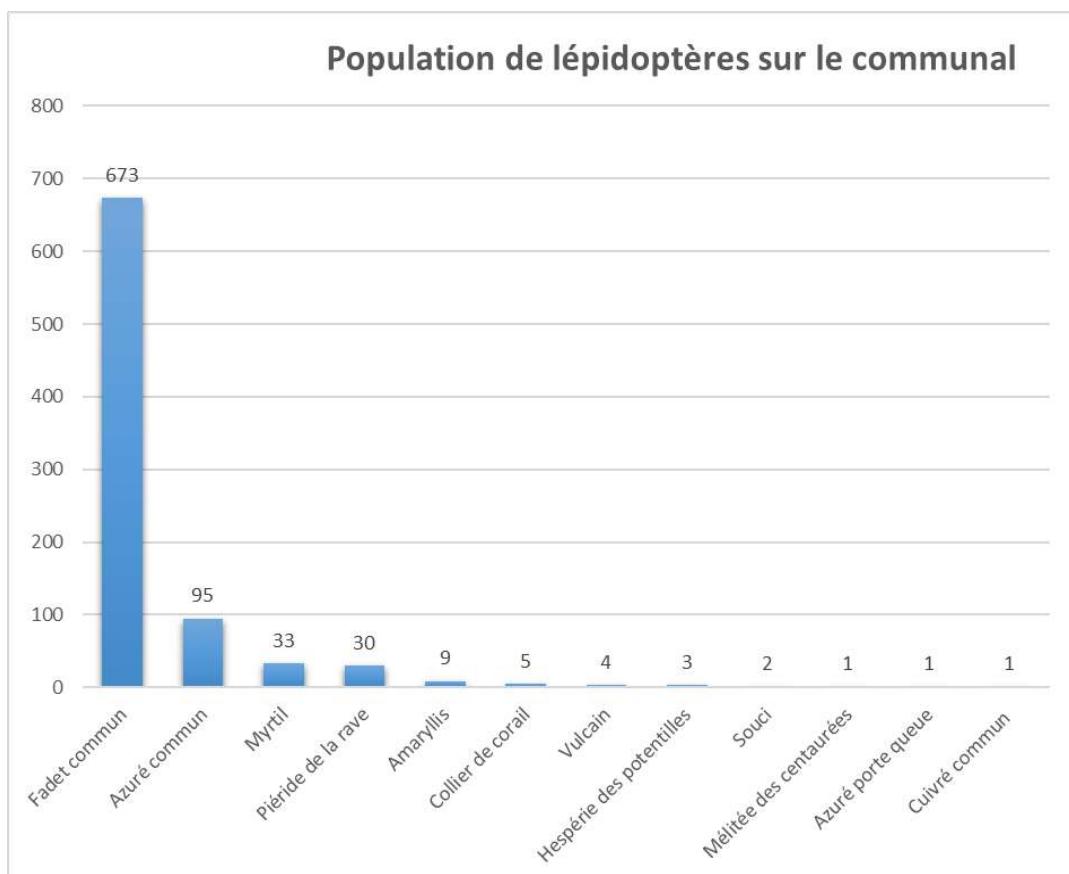
Date	Température	vent	Nebulosité
02 mai 2023	20°C	8 km/h	5% - 10 %
05 juin 2023	26°C	1,6 km/h	5% - 10 %
21 juillet 2023	22°C	3 km/h	5% - 10 %
16 aout 2023	25 °C	3 km/h	5% - 10 %
05 septembre 2023	31 °C	10 km/h	5% - 10 %

### 3/ Résultats

- Transect du marais communal du Poiré

Marais communal 2023		02-mai	05-juin	21-juil	16 aout	05-sept
Nymphalidae						
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>			9		
Fadet commun	<i>Coenonumpha pamphilus</i>	13	12	328	85	235
Mélétee des centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>			1		
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>		11	8	14	
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	4				
Lycaenidae						
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>		1	20	27	47
Azuré porte queue	<i>Lampides boeticus</i>					1
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>				1	
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	1		3		1
Pieridae						
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	7	21		2	
Souci	<i>Colias croceus</i>			1	1	
Hespéridae						
Hespérie des potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>		1	1	3	

12 espèces ont été contactées en 2023 sur le marais communal.



- *Abondance par espèce*

L'histogramme présente l'abondance de chacune des espèces sur la RNR du Poiré (= somme de l'ensemble des passages). Les deux espèces principales sont le Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*) et l'Azuré commun (*Polyommatus icarus*).

Pour ces deux espèces, des comportements territoriaux et des accouplements ont été observés ainsi que pour Collier de corail (*Aricia agestis*), l'amaryllis (*Pyronia tithonus*), l'hespérie des potentilles (*Pyrgus armoricanus*) et le Myrtil (*Maniola jurtina*). Ceci démontre leur reproduction sur la RNR. Elles s'alimentent également sur le site car nombre d'individus ont été observés en train de s'alimenter sur les rases pelouses de trèfle.

Les autres espèces sont présentes de façon ponctuelle sur le site d'étude. Deux types de comportements sont alors observés : certaines d'entre elles stationnent sur le site pour s'alimenter (elles utilisent alors principalement les pelouses de trèfle et les zones de chardon), les autres survolent uniquement la zone pour se rendre sur d'autres habitats.

Notons que ces pelouses sont présentes en patch sur la réserve et ne représentent pas l'habitat principal du marais. La grande majorité des papillons semblent pourtant préférer ces milieux qui leur procurent une ressource alimentaire importante.

Dix espèces utilisent la Réserve pour s'alimenter : l'Amaryllis (*Pyronia tithonus*), le Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*), la Mélitée des centaurées (*Melitaea phoebe*), le Myrtil (*Maniola jurtina*), le Vulcain (*Vanessa atalanta*), l'azuré commun (*Polyommatus icarus*), L'azuré porte queue (*Lampides boeticus*), le Collier de corail (*Aricia agestis*), le cuivré commun (*Lycaena phlaeas*) et l'Hespérie des Potentilles (*Pyrgus armoricanus*).

La Piéride de la rave (*Pieris rapae*) et le Souci (*Colias croceus*) ont été observés uniquement en vol au-dessus de la réserve.

Certain habitats du communal ne sont pas traversés par le transect comme par exemple les habitats mésophile rudéral et mésophile à jonc glauque qui se trouve sur les bordures. Ces habitats peuvent être plus melifères. On y observe hors protocole d'autre espèces comme le Cuivré Fuligineux, la Belle Dame, Le demi-deuil, le Cuivré fuligineux, le Citron, etc..

Le cortège présent sur le marais communal correspond à ceux retrouvés sur d'autres prairies de marais mouillé subsaumâtre en Marais poitevin.

- *Parcelle aux oies*

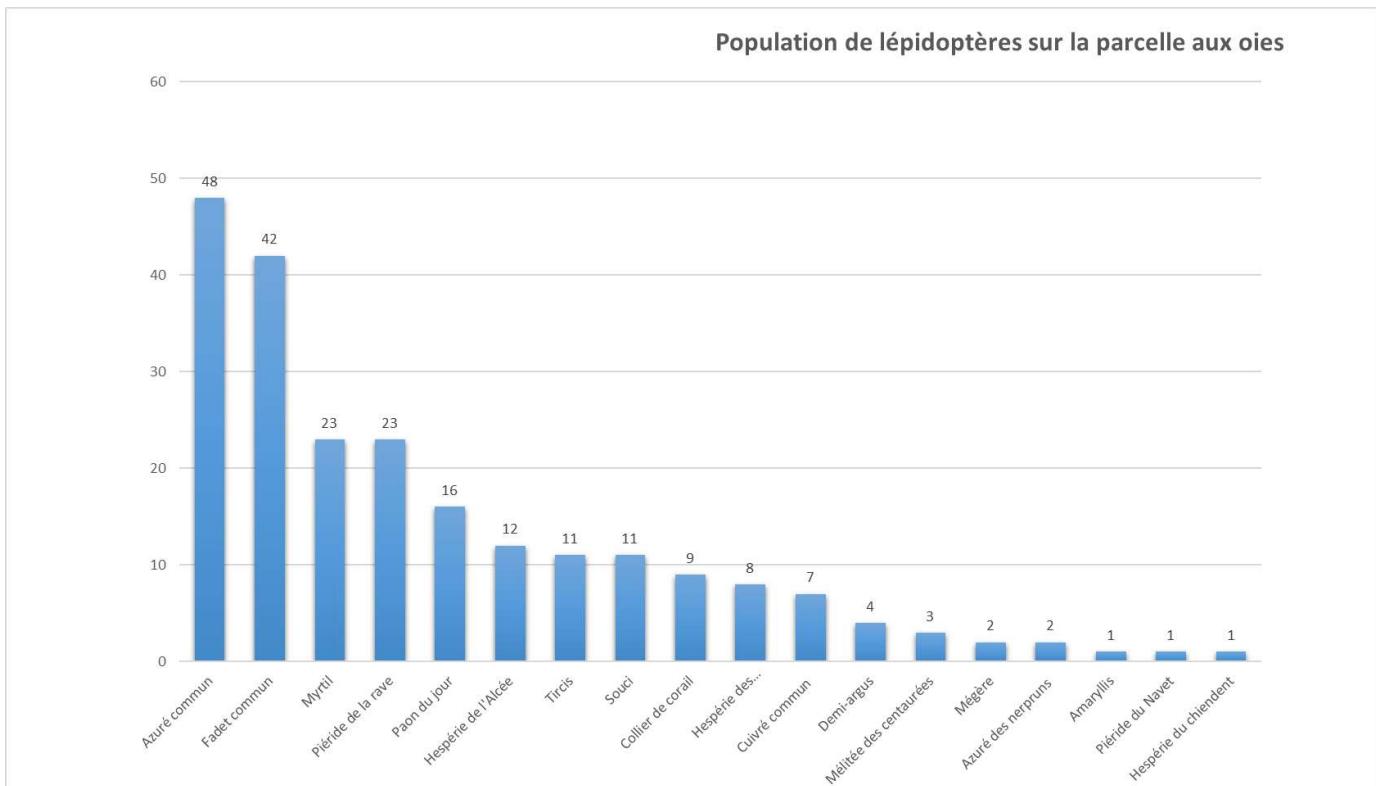
ZL 61 2023		02-mai	05-juin	21-juil	16 aout	05-sept
<b>Nymphalidae</b>						
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>			1		
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	1	2	3		36
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>			1		1
Mélitée des centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>			3		
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>		5	2	16	
Paon du jour	<i>Aglais io</i>				16	
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>			1	6	4
<b>Lycaenidae</b>						
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>			4		44
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>			1	1	
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>			1	8	
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>			1	6	
Demi-argus	<i>Cyaniris semiargus</i>			1		3

Pieridae						
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	1	3	4	14	1
Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i>					1
Souci	<i>Colias croceus</i>			3	5	3
Hespéridae						
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>			1	11	
Hespérie du chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>			1		
Hespérie des potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>			1		7

18 espèces ont été contactées sur la Parcellle aux oies.

Le cortège retrouvé sur la Parcellle aux oies est assez différent de celui du marais communal. Cela s'explique par la végétation plus mélifère, la taille de la parcelle, sa proximité avec des haies, etc...

On notera que le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) espèce d'intérêt européenne n'a pas été revu sur la parcelle depuis 2021. L'isolement de cette prairie propice au Cuivré semble compliquer le maintien de cette population. De plus, il est assez difficile de maîtriser l'ensemble de la gestion sur cette parcelle malgré la signature d'une convention avec l'éleveur mettant ses animaux sur site. La convention fait état des mesures de gestion propices à cette espèce, très sensible aux fauches réalisées à une mauvaise période.



## 5/ Conclusion

Dans l'objectif d'évaluer l'évolution des populations de Rhopalocères au sein de la RNR du Poiré-sur-Velluire. Le plan de gestion prévoit la réalisation de ce suivi tous les deux ans.

La présente étude a permis dans un premier temps de mieux caractériser les cortèges d'espèces et leurs modalités de répartition au sein de la RNR. Elle s'intègre donc dans une suite logique du travail

mené depuis 2010 par l'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin pour l'amélioration des connaissances des cortèges de Lépidoptères et de leur évolution sur le territoire.

Sur la totalité du marais communal, 36 espèces de Rhopalocères ont été recensés dont 22 en 2023 (données protocolées et données aléatoires comprises). Les investigations ont permis de mettre en avant la présence de cinq nouvelles espèces. La RNR comptabilise désormais 33 espèces de Rhopalocères et le Sphinx de l'épilobe, Hétérocère, pris en compte dans cette étude. Trois d'entre elles sont considérées d'intérêt patrimonial.

L'étude a montré que, depuis 2010, le cortège était relativement semblable. Les zones les plus fréquentées par les papillons sont celles colonisées par le trèfle. On remarque de plus importantes fréquentations dans les zones à mottureaux. Ils y trouvent, en effet, une ressource alimentaire importante.

Nom Français	Nom Scientifique	Déterminant e en PDL	Statut de sensibilité PDL	Liste rouge européenne	2007	2010	2013	2016	2017	2021	2022	2023
rhopalocères												
Nymphalidae												
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>				X	X	X	X		X	■	X
Belle-dame	<i>Vanessa cardui</i>					X	X	X		X	■	■
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>				X	X				X	■	■
Fadet commun	<i>Coenonumpha pamphilus</i>				X	X	X	X		X	■	X
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>			X								■
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>								X		■	X
Mélétie des centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>							X	X		■	X
Mélétie du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>					X					■	■
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>				X	X	X	X		X	■	X
Paon du jour	<i>Aglais io</i>			X					X		■	X
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>			X								■
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>			X			X		X			■
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>			X		X			X		■	X
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>			X							■	X
Lycaenidae												
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>				X	X	X	X		X	■	X
Azuré porte queue	<i>Lampides boeticus</i>										■	X
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>										■	X
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>				X		X			X	■	X
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>					X		X		X	■	X
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>								X		■	■
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X		LC					X	X		
Demi-argus	<i>Cyaniris semiargus</i>									X	■	X
Pieridae												
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>					X		X				■
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>				X					X		■
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>				X					X		
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>				X	X	X	X		X	■	X
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>				X		X	X		X		
Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i>				X			X		X		■
Souci	<i>Colias croceus</i>				X	X	X	X		X		■
Hespéridae												
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>								X		X	■
Hespérie du chident	<i>Thymelicus acteon</i>	X		NT					X			■
Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>										■	
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>									X	■	
Hespérie des potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	X	LC	LC			X	X	X		■	X
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>				X	X						
Papillonidae												
Flambé	<i>Papilio machaon</i>										■	■
Machaon	<i>Papilio machaon</i>					X				X	■	
hétérocères												
Sphinx de l'épilobe	<i>Proserpinus proserpina</i>	X								X		1
le gamma	<i>Pharagrapha gamma</i>										■	2
Noctuelle purpurine	<i>Eublemma purpurina</i>										■	3
Sphinx du liseron	<i>Agrius convolvuli</i>										■	4
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>										■	5

localisation :

ZL61

communal

les deux

sans écriture Hors protocole